

Q et R n° 2 – DDP n° FIN-907102-2014-09-22

Q2 : Que veut accomplir ou réaliser le gouvernement? Quels problèmes faudra-t-il régler?

R2 : La Monnaie royale canadienne est une société d'État qui a comme mandat de produire la monnaie canadienne qu'achète le gouvernement du Canada. Le gouvernement a conclu des ententes avec la Monnaie régissant l'acquisition de pièces de monnaie de circulation, lesquelles sont officialisées dans un Protocole d'entente. Dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement proposait d'apporter des changements au mandat et à la gouvernance de la Monnaie afin d'assurer un approvisionnement en pièces de monnaie rentable pour les Canadiens. Conformément à cet objectif, le gouvernement désire obtenir des conseils d'un tiers consultant sur l'élaboration d'un Protocole d'entente révisé avec la Monnaie, afin de garantir que les ententes relatives à l'achat de pièces de monnaie sont efficaces et qu'elles réduisent le coût pour les contribuables.